LES ÉDITIONS DE «LA VOIX DE L'ISRAEL MESSIANIQUE»

Le kidoush messianique annuel et La fraction du pain hebdomadaire

Préliminaires

La sainte cène instaurée par Yeshoua (que les nations appellent Jésus) la veille de son départ, a été l'un des piliers du christianisme lorsque vers la fin du «Seder de Pessah», il a dit une chose étonnante :

1 Corinthiens 11:24 «et, après avoir rendu grâces, le rompit, et dit : Ceci est mon corps, qui est rompu pour vous; faites ceci en mémoire de moi. 25 De même, après avoir soupé, il prit la coupe, et dit : Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang; faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous en boirez.»

Luc 22:19 «Ensuite il prit du pain; et, après avoir rendu grâces, il le rompit, et le leur donna, en disant : Ceci est mon corps, qui est donné pour vous; faites ceci en mémoire de moi.»

1 Corinthiens 11:25 «De même, après avoir soupé, il prit la coupe, et dit : Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang; faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous en boirez.»

Lors de ces événements, nous nous situons pendant la fête des pains sans levain, une fête que l'on célèbre une fois l'an selon Lévitique 23 avec du pain sans levain (le levain étant une représentation du péché). L'ensemble de cette première fête de l'Eternel, la fête de Pessah était donc placée sous le signe des «Pains sans levain». C'était comme une «signature» de Dieu sur cette célébration où, par son sacrifice à la Croix, Yeshoua prenait sur Lui notre condamnation. La «facture» de notre péché était payée.

Les commandements donnés aux disciples de préparer la Pâque avec en apothéose le partage du Pain et du Vin, en signe de sa mort, le pain représentant son corps et le vin représentant son sang allaient être célébrés «à chaque fois qu'ils se réuniraient» (peu importe quel jour) comme on peut le voir en *Actes 2:46 «Ils étaient chaque jour tous ensemble assidus au temple, ils rompaient le pain dans les maisons, et prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur».*

L'ancien testament étant une préfiguration de la Vie Nouvelle décrite et enseignée dans la Nouvelle Alliance (le Nouveau Testament), ce que le peuple hébreu a vécu, l'église va le vivre aussi, spirituellement.

Lorsque pendant 40 ans, le peuple hébreu récoltait pendant 6 jours la quantité de manne pour 7 jours de la semaine, en sachant très bien qu'elle représentait leur Rédempteur, cette manne, ce pain représentait le «Pain de Vie» descendu du Ciel et dont il nous faut en tant que croyant né de nouveau, nous nourrir chaque jour : c'est la Parole de

Dieu dont il nous faut nous nourrir, que nous soyons «saints» ou que nous soyons des «pécheurs» qui avons encore besoin de sanctification. Cette manne était comme du biscuit que le peuple n'aimait pas particulièrement et dont ils finirent d'ailleurs, d'en être dégoûtés.
Et puis plus tard, vinrent les apôtres avec d'autres enseignements qui finalement semblaient semer plus le trouble qu'autre chose.
La Sainte Cène avec du pain sans levain, une fois l'an ou chaque semaine?
La «fraction du pain» avec du pain levé, chaque semaine?
Qu'en est-il finalement de ce que l'Église devrait suivre concrètement et bibliquement?

Quelle est la meilleure Sainte Cène «bibliquement correcte?» et quelle est la meilleure «fraction du pain» bibliquement correcte ?
Quel changement Yeshoua a-t-il apporté avec son sacrifice à la Croix ?

Qu'en est-il du chrétien et du shabbat ?

La loi mosaïque et l'ensemble des lois instaurées dans le cadre du Tabernacle visaient une seule et unique chose : pourvoir se présenter devant Dieu à Yom Kippour lors de la fête des expiations et ne pas être foudroyé sur place à cause du péché. Des sacrifices et des lois dites «mosaïques» étaient indispensables pour rester en vie après avoir rencontré Dieu trois fois Saint.
La venue de Yeshoua a accompli entièrement ces lois. Mais il y avait d'autres lois qui n'avaient rien à voir avec ces dites «lois mosaïques» et qui n'ont jamais été «accomplies à la croix». C'étaient non seulement des lois sociales, des lois du «vivre ensemble», des lois de bonnes mœurs qui condamnent l'homosexualité, le meurtre ou la perversion, l'idolâtrie et toutes ces choses contre lesquelles nous devons nous garder.

Ces lois n'ont rien à voir avec celles qui nous condamnaient et pour lesquels Yeshoua a payé de sa Vie. Elles sont donc restées, même si, par le sacrifice de Yeshoua on ne meurt plus aujourd'hui pour le non respect du shabbat ou à cause de l'homosexualité et toutes ces autres lois. Tant que nous sommes en vie, Dieu nous laisse une chance de nous repentir.
On suppose que traditionnellement les disciples rompaient le pain dans les maisons le jour du shabbat mais ce n'est qu'une supposition car les textes précisent «Lorsque vous vous réunissez».
Cette fraction du pain, signe d'alliance et de communion entre l'Eternel et son peuple, sans rapport avec la conscience, symbolise ce fait que nous sommes des pécheurs et que nous déclarons avoir toujours besoin de sanctification. C'est une des raisons pour lesquels dans la «fraction du pain» hebdomadaire, des enfants et même des étrangers sont invités à partager ce pain pour célébrer le shabbat.

Voilà quelques questions que nous voudrions élucider courtement.

Le kidoush messianique annuel et la fraction du pain hebdomadaire

Qu'est-ce que le kidoush messianique et quand le prend-on ? Pourquoi pour l'une des célébrations on commence par le vin puis le pain, pour l'autre c'est l'inverse ? Quand célèbre-t-on le seder de Pessah avec du pain sans levain ? Quand fait-on la fraction du pain et la partage-t-on ? Quelle différence y a-t-il entre la fraction du pain levé et le partage du pain non levé à Pessah ?

Eclaircissements et mise au point sur la question du «kidoush messianique» au Seder de Pessah de Lévitique 23, d'où provient la Sainte Cène chrétienne une fois l'an et la Fraction du pain hebdomadaire le vendredi soir au coucher du soleil de 1 Chroniques 9:32

Le kidoush messianique ou «sainte cène» tel qu'enseigné par la Bible suivant la tradition juive à Pessah est différent de la fraction du pain citée dans le Nouveau Testament en Actes 2:42 qui est faite chaque vendredi soir à «Erev Shabbat» dans toutes les familles juives lors de l'allumage des bougies.

Pessah

Le «kidoush» ou «sainte cène» célèbre une fois l'an le sacrifice de l'agneau immolé, célébration de la libération de l'Egypte, symbole du pardon des péchés par le sang. Ce kidoush est pris avec de la matzah (du pain sans levain) suivi par le vin que l'on boit dans la cinquième coupe.

Le «kiddoush Hashem, en hébreu קידוש השם signifie la «sanctification du Nom de Dieu». Ce mot en dit long déjà sur l'activité qui va suivre : le partage du pain et du vin sanctifiés, consacrés et qui célèbrent un événement biblique : le sacrifice de l'agneau pascal en rémission des péchés. Seul le sang versé, nous dit Moïse, peut pardonner nos péchés. Hébreux 9:22 «Et presque tout, d'après la loi, est

purifié avec du sang, et sans effusion de sang il n'y a pas de pardon». Aujourd'hui le sacrifice parfait de Yeshoua l'Agneau de Dieu nous sanctifie : «Or, c'est par lui que vous êtes en Yeshoua HaMashiah, lequel, de par Elohim, a été fait pour nous sagesse, justice et sanctification et rédemption» (1 Corinthiens 1:30). Un «kiddoush Hashem» désigne donc tout acte par lequel on est amené à reconnaître et louer le Dieu d'Israël. «Vous ne profanerez pas Mon Nom de sainteté et Je serai déclaré Saint au milieu des fils d'Israël» (Lévitique 22:32)

Le mot Kidoush dérive au mot Kadosh «saint». Le Kidoush est la prière de sanctification. Santification du shabbat et des jours de fête, récité ou chanté en même temps que l'on élève une coupe de vin, sanctification de nos vies par le Sang de Yeshoua. La bénédiction commence par un rappel du fondement du shabbat dans la Création. Puis la bénédiction sur le vin intervient. Cette bénédiction sur le vin n'en modifie pas la nature physique. Finalement est rappelé la sortie du pays d'Egypte. Le shabbat nous fait sortir de l'esclavage des six jours profanes pour rentrer dans ce jour exclusif réservé à Dieu, le jour de shabbat. Ce jour de shabbat est ici un «Shabbat HaGadol» : il ne s'agit pas ici du shabbat hebdomadaire. Chacune des sept grandes fêtes de l'Eternel sont considérées comme des grands shabbat. A ne pas confondre avec le shabbat dans lequel on rentre tous les vendredi soirs.

Qui peut prendre le kidoush messianique ?

Uniquement ceux qui sont en règle avec Dieu, à savoir ceux qui croient en Yeshoua le Rédempteur, qui sont nés de nouveau et qui se sont repentis de leurs péchés. Ceux qui ne sont pas en règle ou ceux qui ne se sont pas repentis de leurs péchés, encourent donc une condamnation qui peut même être suivie de maladie physique et même de mort. C'est le pain de la consécration et de la sanctification. «***Vous serez saints, car Je suis Saint***». L'apôtre Paul met en garde de la façon de prendre le kidoush indignement : «***23 Car j'ai reçu du Seigneur ce que je vous ai enseigné; c'est que le Seigneur Yeshoua, dans la nuit où il fut livré, prit du pain, 24 et, après avoir rendu grâces, le rompit, et dit : Ceci est mon corps, qui est rompu pour vous; faites ceci en mémoire de moi. 25 De même, après avoir soupé, il prit la coupe, et dit: Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang ; faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous en boirez. 26 Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne. 27 C'est pourquoi celui qui mangera le pain ou boira la coupe du Seigneur indignement, sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur. 28 Que chacun donc s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange du pain et boive de la coupe; 29 car celui qui mange et boit sans discerner le corps du Seigneur, mange et boit un jugement contre lui-même. 30 C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup d'infirmes***

et de malades, et qu'un grand nombre sont morts.» (1 Corinthiens 11:23- 30)

Le pain et la coupe

Dans la fête de Pessah, 4 coupes de vin sont diluées avec de l'eau et une cinquième coupe appelée par la tradition «la coupe d'Elie» n'est touchée par personne. Lorsqu'après le Seder de Pessah, Yeshoua a pris «LA» coupe», les apôtres ont eu la confirmation qu'il était vraiment le Messie car personne d'autre que Lui ne pouvait toucher à cette coupe.

Après le repas, selon 1 Corinthiens 11:23 le Seigneur a pris «LA» coupe c'est-à-dire la cinquième coupe selon Luc 22:20. A Pessah, on prend du vin d'abord puis de la matzah, du pain sans levain , signe de l'agneau sans tache. Pas question donc de prendre du pain levé à Pessah
Et «inutile» non plus de prendre du pain sans levain toutes les semaines !

La fraction du pain

Le VIN : En Luc 22:17, les disciples partageaient entre eux «une» coupe, c'est-à-dire une des 4 coupes diluées. Cette coupe représente le vin de la vigne, fruit et arbre prophétique d'Israël. La vigne représente dans la Bible la vie religieuse d'Israël et la racine divine de la communication avec ELOHIM - communion avec le CEP. Deux utilisations du vin pour deux activités différentes : à Pessah, la vigne représente la communication avec Dieu au travers du sang de Yeshoua, alors qu'au shabbat ce même vin représente la vie religieuse d'Israël.

Le PAIN : Le «partage fraternel» ou «communion fraternelle» est la fraction du pain de chaque semaine citée dans les actes et se déroule tous les vendredis soirs au coucher du soleil. La «HALA» qui est fréquemment utilisée est un pain levé - pain tressé - qui est le même mot hébreu utilisé pour les 12 pains de proposition dans la tente d'assignation selon Exode 25:30. Ce pain levé est préparé chaque semaine depuis des siècles par ceux de la tribu de Kehat. Le mot «Kehat» est d'ailleurs à l'origine de la «kehila» c'est-à-dire «assemblée» - «***Parmi les fils de Qehatites, certains de leurs frères étaient chargés de la préparation du pain de proposition pour chaque shabbat.» (1 Chroniques 9:32)***

C'est en général la maîtresse de maison qui récite la bénédiction accompagnant ce geste. Ces bougies s'appellent Nérot shel shabbat «les bougies de shabbat». L'allumage des bougies donne une lumière qui doit éclairer la table du repas de shabbat. La lumière des bougies du Shabbat efface l'obscurité apportée par le péché. Après les bénédictions et l'allumage de 2 bougies (symbole de l'unité juifs-gentils) en signe d'ouverture du shabbat, on prend d'abord le vin et puis le pain levé. Ce pain est levé car nous sommes tous des pécheurs lavés dans le sang de l'agneau et nous ressusciterons tous avec Yeshoua HaMashiah. Selon la tradition, il y a contact entre le sel et des morceaux de Halot avant consommation. La Mapa (le napperon) cache l'offrande car à l'époque du Temple, seul le prêtre était en mesure de valider l'offrande, le sel atteste de la validation. Le sel conserve les aliments, le sel a été donné en exemple par Yeshoua «vous êtes le sel de la terre» (Matthieu 5:13).

Ce pain levé est pris en toute liberté dans les familles juives. Dans l'assemblée messianique, les enfants peuvent en prendre autant que les pécheurs. Il n'y a aucune condamnation ni risque d'en prendre indignement. Une confirmation nous est donnée par le Roi David qui s'est permis de manger du pain de proposition lorsque lui et ses compagnons avaient faim. Pour le Roi David il n'y avait évidemment aucun lien ni rapport entre le pain sans levain sanctifié du sacrifice de Pessah et les pains de proposition symboles des tribus d'Israël.

«comment il entra dans la maison de Dieu, du temps du souverain sacrificateur Abiathar, et mangea les pains de proposition, qu'il n'est permis qu'aux sacrificateurs de manger, et en donna même à ceux qui étaient avec lui!» (Marc 2:26)

«comment il entra dans la maison de Dieu, prit les pains de proposition, en mangea, et en donna à ceux qui étaient avec lui, bien qu'il ne soit permis qu'aux sacrificateurs de les manger? (Luc 6:4)

La matza (sans levain) représente le Seigneur Yeshoua qui a dit en Jean 6:35 «Je suis le pain de vie. Celui qui vient à moi n'aura jamais faim, et celui qui croit en moi n'aura jamais soif.

La hala (avec du levain) ne représente donc **pas** le Seigneur sans tâche sacrifié pour nos péchés : ce pain représente en réalité les 12 tribus d'Israël (qui sont tous pécheurs) et le pain de la communion fraternelle qui nous garde unis en Lui et attachés à Israël. Le fait de célébrer erev shabbat chaque vendredi soir est d'une importance capitale en ce que nous restons attachés à la racine de la Foi :

«Ruth répondit: Ne me presse pas de te laisser, de retourner loin de toi! Où tu iras j'irai, où tu demeureras je demeurerai; ton peuple sera mon peuple, et ton Dieu sera mon Dieu;» (Ruth 1)

Bénédiction du vin :

Baruch Ata Adonaï Eloheinou Meleh Haolam, Boré Peri Hagefen

Béni sois-Tu, Eternel, Notre Dieu, Roi de l'Univers, qui nous a donné le fruit de la vigne

Bénédiction du pain :

Baruch Ata Adonaï Eloheinou Meleh Haolam, Hamotsi Lehem Min Haarets

Béni sois-Tu, Eternel, Notre Dieu, Roi de l'Univers, qui fait sortir le pain de la terre

RAPPEL 7 FETES DE L'ETERNEL

1) La fête de la Pâque : sortir de l'Égypte du péché en se mettant sous «le sang de l'Agneau» qui purifie de tout péché. Lévitique 23:5

2) La fête des Pains sans Levain : des corps, âme et esprit devenus comme les pains sans levain, une trinité sanctifiée. Lévitique 23:6

3) La fête des Gerbes des Prémices (la résurrection) : nous devenons une «nouvelle créature», une «gerbe nouvelle» au service du Seigneur. Lévitique 23:9-14

4) La fête de Shavouot : la Pentecôte: remplis de l'Esprit-Saint et dans la plénitude de la force divine. Lévitique 23:15-22

5) La fête des Trompettes : être un « témoin « capable d'employer la «trompette» (la Bible) et la faire retentir dans sa vie. Lévitique 23:23-25

6) La fête de Yom Kippour être capable de se repentir et de s'humilier afin que le Seigneur « pose ses pieds « dans nos cœurs et y installe son règne. Lévitique 23:26-32

7) La fête des Tabernacles : une vie de joie et de paix, apportant la bénédiction et la grâce Divine partout où le Seigneur nous place comme «Témoin « pour faire respirer autour de nous «le parfum du Messie « ! «***Nous sommes en effet pour Dieu, la bonne odeur de Christ (le Messie) parmi ceux qui sont sauvés et parmi ceux qui périssent...***

odeur de vie donnant la vie!...» (2 Corinth. 2: 15 à 16). Lévitique 23:33-43